

Profession EDUCATION

UN AN APRÈS...

Il y a un an, le Sgen-CFDT lançait un appel intitulé "Il est temps !".

Il y a plus que jamais nécessité à convaincre pour transformer le système éducatif. Chaque adhérent doit être acteur de cette démarche.

Édito, page 3

LE COLLÈGE, ENJEU DÉMOCRATIQUE

page 4

RTT

À quand une RTT créatrice d'emplois pour tous ?

page 5



LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE

Jean-François Vincent expose le projet éducatif de l'OCCE

L'invité, page 10



**MARS
2001**

Dossier

Viols entre élèves:
témoignages,
analyses,
reportages,
20 pages
pour comprendre

Enquête

Temps libre:
parents angoissés,
enfants surmenés

Débat

Y a-t-il
des matières
plus nobles
que d'autres?

Le Monde de l'éducation



**Agressions sexuelles
à l'école :
il est urgent d'agir**

Le magazine des enseignants qui avancent

ÉDITORIAL

ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSFORMATION

Il y a maintenant un an, le Sgen-CFDT lançait par voie de presse un appel intitulé " Il est temps ! " (cf. PE n° 94 de février 2000). Nous ne pouvions nous résoudre à la désyndicalisation ou à l'émettement syndical croissant. Nous ne pouvions d'autant moins nous y résoudre qu'il y a urgence de transformer l'École pour la réussite de tous les jeunes, il y a urgence de contribuer à la transformation sociale pour combattre les inégalités et les exclusions, et il y a urgence de dépasser tous les corporatismes qui trop souvent demeurent un frein à une évolution d'ampleur, à un projet collectif.

Nous nous adressions en conséquence à toutes celles et ceux – non syndiqués, syndicats, associations, chercheurs - qui pouvaient se retrouver autour de ces objectifs.

Notre appel n'a certes pas bouleversé le paysage dans notre milieu mais il a pu contribuer à une prise de conscience. Pour peser, pour faire vivre les valeurs que nous portons - et en particulier face aux tenants du *statu quo*, aux nostalgiques d'une École du passé et complètement idéalisée -, il y a plus que jamais nécessité à unir des forces

qui convergent vers les mêmes objectifs, et en particulier ceux qui conduisent à une véritable démocratisation du système scolaire. La Faen, la Fen - désormais *Unsa Éducation* - ont pu se retrouver dans notre appel. Des rencontres ont eu lieu, des communiqués communs en ont découlé. Un travail de confrontation d'idées sur un certain nombre de thèmes — organisation de l'école, formation des enseignants, collège, laïcité - est en train de se mettre en place avec le *Syndicat des Enseignants*. Mais, ce qui pèsera avant tout dans cette démarche qui se veut pragmatique, c'est le vécu, les confrontations menées par nos syndicats ; et vous tous, dans vos écoles ou dans vos établissements. Il y a nécessité, urgence même de créer une nouvelle dynamique dans le monde syndical ; elle ne peut se faire au seul niveau de la fédération. Impulsion fédérale, sûrement, mais au-delà non. Par ailleurs, comme vous le lirez dans l'article consacré au collège, le Sgen-CFDT a pris l'initiative de réunir le *Groupe des 14* qui a joué un rôle non négligeable du temps d'Allègre et de sa réforme du lycée. L'*Unsa Éducation*, la FCPE, la

Peep, l'*UNL* (union nationale des lycéens), la Ligue de l'Enseignement, les CRAP, *Éducation et Devenir*, Foeven... se sont retrouvés dans nos locaux pour échanger sur le collège. Des prochaines rencontres sont programmées. Entendons-nous bien : il n'est aucunement question que le Sgen-CFDT se dilue. Notre organisation peut parfaitement agir seule quand cela est nécessaire : on l'a vu le 23 janvier dernier avec la réussite de la grève, à l'appel du seul Sgen-CFDT, dans les Gréta et les missions générales d'insertion, mais elle peut et doit également pouvoir jouer un rôle moteur dans le rassemble-

ment d'organisations pour qui la transformation du système éducatif est un objectif. Et, dans cette ambition, il ne peut s'agir uniquement d'unité de circonstance.

Le Sgen-CFDT est ambitieux. Il entend être acteur. Mais vous toutes et vous tous êtes concernés. Si chaque adhérent n'a pas nécessairement vocation à être militant, il l'a à être acteur sur nos revendications qu'il contribue à faire connaître et par ses pratiques dans l'exercice de son métier.

Jean-Luc Villeneuve
Le 11 février 2001

Profession EDUCATION
Février 2001 n° 104

actual Editorial

page 3

Le Collège:

pour la réussite de tous

page 4

Réduction du temps de travail:

pour l'emploi public

page 5

en direct de l'atelier

Résorber la précarité:

la mobilisation des Gréta et MGI

page 6

initiatives

Une classe passerelle

Accueil des très jeunes enfants

page 7

infos

Lecture, petites annonces

page 8

métier

Lycée professionnel:

Grilles horaires

page 9

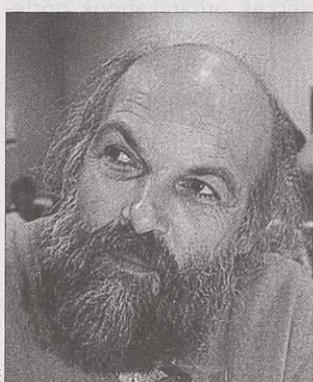
l'info

Jean-François Vincent

de l'OCCE

page 10

3



Notre fédération doit pouvoir jouer un rôle moteur dans le rassemblement d'organisations pour qui la transformation du système éducatif est un objectif.

Couverte : Chambre noire

EN BREF

ÉLECTIONS ITA

Le scrutin du 23/01/01 renouvelle les 11 CAPN (Commissions administratives paritaires nationales) des ingénieurs, techniques et administratifs de recherche et de formation. Avec 11,9% au total, le Sgen-CFDT maintient sa place de 3^e organisation syndicale lors des élections des personnels Itarf pour les CAPN et ce malgré un recul de 1,7 point par rapport à 1997. Le SNPTE-Sen reste majoritaire avec 50,2% (+0,1). FO recueille 9,3% (+0,8) et la FSU 7,6% (+2,3). Au niveau des élus, le Sgen-CFDT gagne 2 nouveaux sièges chez les ingénieurs d'études (21,6%) et chez les attachés d'administration (26,5%). L'absence de listes Sgen-CFDT chez les agents administratifs et chez les adjoints administratifs a pesé sur les résultats globaux de la fédération.

SALAIRS

Le 18 janvier, les organisations syndicales de la fonction publique quittaient la salle de négociations. En réponse aux propositions inacceptables du gouvernement (voir PE n°103) les fonctionnaires répondaient largement à l'appel à la grève le 30 janvier (60 % de grévistes dans le 1^{er} degré, 40 % dans le 2nd degré, enseignants et Atoss). Les manifestations rassemblaient plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires. M. Sapin, ministre de la fonction publique, demandait alors aux organisations syndicales des contre-propositions. Pour la CFDT, l'enveloppe budgétaire est insuffisante. Elle ne permet pas de garantir le pouvoir d'achat pour 2000, ni d'améliorer les rémunérations les plus basses. Les fonctionnaires attendent de nouvelles propositions.

PROGRAMME DE PHILO

Le Sgen-CFDT, lors du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) du 8/02/01, a vigoureusement protesté contre les conditions dans lesquelles s'est effectué la consultation sur le programme de philosophie: rôle de l'Inspection, motions de rejet proposées aux enseignants lors des rencontres académiques, questionnaires avec items sur les horaires. Les débats n'ont donc pas pu avoir lieu dans la sévérité. Le Sgen-CFDT ne comprendrait pas que le ministre cède à un lobby et revienne sur le fond du programme, largement discuté en 1999-2000, et massivement approuvé lors du CSE du 26 mai (cf. PE n°98).

COLLEGE

LE COLLÈGE, ENJEU DÉMOCRATIQUE

La question du collège est sans cesse reprise et... esquivée. Face aux vases-hésitations ministérielles, le Sgen-CFDT juge essentiel de réaffirmer que le collège de la réussite de tous est un enjeu social majeur.

Il ne saurait souffrir de retours en arrière contraires aux objectifs de démocratisation.

Chaque jour ou presque, la presse nationale apporte son lot de points de vues, reportages, analyses concernant les dysfonctionnements – et parfois réussites – du, des collèges. En juin dernier, le ministre avait annoncé son intention de consacrer sa réflexion estivale au collège, ce qui avait conduit la fédération à lui adresser un courrier conséquent qui, autour du choix du collège pour tous, mettait en avant le refus du retour en arrière – orientation précoce, filières – et la nécessité de se donner les moyens du collège de la réussite de tous, tant en termes de définition des missions et des objectifs qu'en termes de modalités pour atteindre ces objectifs ; l'éclairage était porté sur le désarroi des personnels, confrontés eux aussi à la question du "sens" : sens de leur mission, sens des diverses dispositions, inscrites au BO certes, mais souvent non assorties des moyens de leur mise en œuvre cohérente.

PAROLES, PAROLES...

Les propos intempestifs de Jean-Luc Mélenchon sur l'orientation en lycée professionnel avaient renforcé la détermination du Sgen-CFDT à faire part clairement à Jack Lang de ses positions et propositions concernant le collège et ses personnels.

La conférence de presse de rentrée du ministre n'a apporté aucun élément nouveau ; le recteur Joutard a été chargé d'un rapport au



Chambre noire

Le collège de la réussite de tous doit pouvoir amorcer sa mutation sans recourir aux vieilles lunes d'un passé révolu.

ministre... les "fuites" autour de ce rapport, les "bruits" dans les couloirs et la presse, le silence du ministre, les inquiétudes partagées ont amené la fédération à prendre l'initiative de réunir le groupe des 14, les partenaires syndicaux, fédérations de parents d'élèves, jeunes de l'Union nationale des lycéens (UNL), associations pédagogiques et péri-scolaires qui, ensemble, s'étaient mobilisées sous Allégre et à l'arrivée de Lang pour la transformation du lycée.

ENJEUX SCOLAIRES,
ENJEUX SOCIAUX!

Les points de vue des présents à la réunion du 6 février convergent tant en termes de craintes de voir refléter quelques solutions "simples et de bon sens", porteuses de régression, qu'en termes de nécessité

de tenir, ensemble, un langage clair sur le choix qui doit être fait du collège pour tous, du refus de la ségrégation sociale, sur la nécessité d'avancer dans la démocratisation, dans la mise en œuvre de modalités et moyens de fonctionnement qui favorisent la réussite de tous les jeunes et de meilleures "conditions" de travail et de vie pour les personnels. C'est ce discours que les diverses organisations porteront ensemble de diverses façons dans les semaines qui viennent.

Pour le Sgen-CFDT, le devenir du collège constitue un enjeu de société essentiel, qu'il s'agisse de la cohésion sociale ou de la lutte contre le déterminisme social et pour la réussite de tous. C'est un enjeu démocratique !

Raymonde Piécuch

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

PRIVÉS DE RTT?

Les personnels du service public aspirent eux-aussi à la réduction du temps de travail, créatrice d'emplois. Dans l'Éducation nationale, l'administration joue l'inertie, tablant sur des divisions catégorielles relayées par des logiques partisanes. Le Sgen-CFDT entend se positionner en garant d'une dynamique unitaire, au-delà des clivages stériles.

Février 2000, le gouvernement refuse de parapher l'accord qu'il a lui-même négocié longuement et âprement avec les organisations syndicales au prétexte que la signature d'une seule organisation ne lui conférait pas de légitimité. Règle non posée en début de négociation. Dès l'échec constaté, que ce soit dans l'Éducation nationale et la recherche publique, ou à Jeunesse et Sports, le chantier est ouvert par les ministres respectifs Claude Allègre le 9 mars, Marie-George Buffet le 25 avril. Dans son discours d'ouverture, le ministre de l'Éducation nationale précise que tous les personnels ont vocation à bénéficier de la RTT. Février 2001, un an plus tard rien n'a bougé. À Jeunesse et Sports, de réunions en analyse et enquêtes sur la réalité du temps de travail dans les services et établissements du ministère, on piétine ; à l'Éducation nationale c'est encore plus complexe.

"SOEUR ANNE, MA SOEUR ANNE..."

Rien en vue pour les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation ou d'encadrement. Le décret ne concernerait pas ceux qui ont des horaires atypiques en particulier les enseignants. En octobre dernier la direction des personnels administratifs techniques et d'encadrement (Dpate) ouvrait des discussions filière par filière (ouvriers et labo, Santé-sociaux, administratifs et personnels tous statuts confondus de l'ensei-

gnement supérieur). L'objectif était de déboucher sur l'adoption de textes statutaires en mars-avril pour effet à la rentrée 2001. Calendrier qui allait bien à notre fédération, pour autant que la concertation à tous les niveaux soit au rendez-vous ; le Sgen-CFDT refusait la discussion par tranche.

TECHNIQUE DU SALAMI

L'intersyndicale Atoss (Fen, Ferc-CGT, FSU et Sgen-CFDT) demandait par courrier du 19 décembre de négocier un cadre national et unique pour l'ensemble des personnels Atoss relevant de l'Éducation nationale (y compris ceux exerçant dans la Recherche ou à Jeunesse et Sports). Depuis, le ministère est aux abonnés absents. L'intersyndicale s'est réunie à nouveau le 19 janvier. Des clivages sont nettement apparus au sein des syndicats catégoriels de la FSU. Période électorale en cours, c'est l'affichage maximaliste qui prime. Autour de la table ont été avancées 1200 heures ou 1407 heures

Sgen-CFDT, Unsa-Éducation (ex-Fen) et Ferc-CGT se sont adressés ensemble à la Dpate le 7 février.

Pour ces trois organisations, le volet création d'emplois reste le premier enjeu de la RTT.

Personnels et usagers doivent être les bénéficiaires de la RTT. Vivre mieux au travail pour assurer un meilleur service public est l'objectif à atteindre.

Un cadre réglementaire national est nécessaire. Il doit poser des jalons contrai-

annuelles. La loi Aubry, comme le décret du 25 août 2000 pour la Fonction publique utilise la référence annuelle de 1 600 heures. La FSU a choisi de faire cavalier seul. Elle a pris la responsabilité de rompre l'unité syndicale qui, seule, a pesé pour abandonner le gel de l'emploi public, pour faire que les médias prêtent plus d'attention à ceux qui sont indispensables au fonctionnement de la machine.

Rompre l'intersyndicale, c'est laisser le champ libre à l'administration pour discuter par petit bout le temps de travail de chaque filière ou même de chaque métier, c'est lui laisser toute latitude pour appliquer comme elle le souhaite l'horaire annuel de 1600 heures (les congés statutaires dans la fonction publique sont toujours de cinq semaines).

Diviser pour mieux régner, c'est une recette éprouvée. En faisant cavalier seul, la FSU ouvre la porte à toutes les dérives.

Marie-Agnès Rampnoux

gnants qui s'imposeront à tous les gestionnaires de personnel, que ce soit dans les universités, les EPLE, les Creps ou les services académiques et départementaux.

La règle doit être l'horaire hebdomadaire de 35 heures et 9 semaines minimum de congés statutaires, ce qui, lorsque l'horaire ne peut pour des raisons d'organisation de services être hebdomadaire, amène à une référence annuelle de 1505 heures.

EN BREF

CE-CPE : OUVERTURE DU DOSSIER

Le 6 février, le Sgen-CFDT a été reçu par le conseiller du ministre chargé de la vie des établissements. Cette première audience a permis de faire le point sur le dossier CPE. Le Sgen-CFDT a mis en avant les points sur lesquels il souhaite faire évoluer le métier : redéfinir les missions des CPE en les recentrant sur l'élève, renforcer l'action des CPE dans l'éducation à la citoyenneté, développer la fonction de médiation. Le Sgen-CFDT a demandé des gestes forts en direction des personnels : création d'emplois, RTT, suppressions du service de vacances et de la place de droit au CA. D'autres rencontres sont prévues pour avancer sur ce dossier.

LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

Le Sgen-CFDT revendique depuis de nombreuses années la prise en compte des langues et cultures régionales dans le service public d'éducation et l'établissement du bilinguisme pour ceux qui le demandent. Il avait permis de faire avancer le dossier à la marge, car il n'y avait pas de volonté politique côté gouvernemental. Aujourd'hui, les choses semblent vouloir bouger. Le service public est prêt à prendre en compte cette dimension culturelle et linguistique. Cela doit se faire dans le respect des règles communes à toutes les écoles et établissements. Des personnels doivent être recrutés en nombre et formés dans les IUFM pour assurer un enseignement de et en langue régionale. La continuité pédagogique doit être offerte à tout élève demandant à suivre un tel enseignement. Des moyens spécifiques, supplémentaires, doivent être dégagés.

SEGPA-ÉREA

18 heures pour tous !
Le Sgen-CFDT, le SE-Fen et le SnulPP-FSU ont été reçus le 6 février par le ministre de l'Éducation nationale, accompagné du ministre délégué à l'enseignement professionnel. Ils souhaitaient obtenir des engagements sur le dossier Segpa-Érea et, en particulier, sur les horaires de service des personnels. Le ministre s'est contenté de botter en touche, déclarant qu'il ne maîtrisait pas les aspects budgétaires. Les 3 organisations, pour le moins déçues à l'issue de l'audience, doivent se revoir prochainement. Vers une action unitaire en mars ?

EN DIRECT

EN BREF

SALVADOR : URGENT

Après le tremblement de terre au Salvador le 13 janvier, qui a fait plusieurs milliers de morts, la situation du système éducatif de ce pays est très préoccupante. En effet, de nombreuses écoles se sont effondrées ; celles restées debout sont utilisées comme hôpitaux d'urgence. Contactée par ses affiliés salvadoriens, l'Internationale de l'Éducation (IE) a décidé de montrer sa solidarité à l'égard des personnels de l'Éducation du Salvador. L'IE fait donc appel à ses syndicats. Vous pouvez envoyer votre contribution au Fonds de solidarité de l'IE :

**Banque Bruxelles Lambert
157, bd Auspach 1000 BRUXELLES
(Belgique)**
N° de compte : 310 - 1006170 - 75

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Les personnels de l'enseignement agricole public sont appelés à élire leurs représentants à la CAP des certifiés le 26 mars, des ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers le 27 mars, des PLP, des CPE, des MI-SE le 29 mars. Les votes se font tous par correspondance et doivent parvenir avant 18 heures. Le Sgen-CFDT présente des listes dans toutes les catégories. Les candidats du Sgen-CFDT qui seront élus s'engagent à veiller à la régularité et à la sincérité de toutes les opérations de gestion vous concernant. Ils défendront les intérêts de tous sans discrimination, individuellement et collectivement ; ils seront aussi les porteurs des revendications que le Sgen-CFDT défend sur le terrain. Renforcer le nombre d'élus Sgen-CFDT dans les CAP, c'est renforcer un syndicalisme qui allie revendication de créations d'emplois et exigence pour la transformation de l'École.

Au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agronomique et vétérinaire du ministère de l'Agriculture, dont les élections ne sont déroulées le 23 janvier 2001, l'ensemble des personnels a porté la CFDT en tête avec 39,60 % des voix contre 36,88 % à la FSU et 23,82 % à FO. La CFDT obtient 10 sièges répartis entre 6 des 7 collèges, la FSU a 11 sièges répartis dans 5 collèges et FO, 2 sièges.

Il ne reste plus aux personnels ouvriers, d'éducation et d'enseignement de l'enseignement scolaire agricole à confirmer les votes des personnels de l'enseignement supérieur agricole.

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

ACTION GRÉTA/MGI

Les précaires des Gréta et de la mission générale d'insertion (MGI) ont, une nouvelle fois, à l'appel du Sgen-CFDT seul, exprimé leur ras-le-bol. Une forte délégation de grévistes se retrouvait à Paris pour exiger la titularisation de tous !

À l'appel du Sgen-CFDT, les personnels contractuels et auxiliaires de la Mission générale d'insertion (MGI) et de la formation continue des adultes (animateurs, formateurs, conseillers en formation continue) ont fait grève le 23 janvier pour en finir avec la précarité et obtenir de bonnes conditions d'intégration. Quelques deux cents délégués en provenance des académies d'Amiens, Clermont, Créteil, Dijon, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Orléans-Tours, Reims, Strasbourg se sont rassemblés à la bourse du travail à Paris avant qu'une délégation du Sgen-CFDT soit reçue par le cabinet de J. Lang auquel s'était associé un conseiller du cabinet de J.L. Mélenchon.

En préalable, le Sgen-CFDT a évoqué l'extrême inquiétude des personnels que la précarité fragilise un peu plus chaque année et qui attendent depuis longtemps (parfois plus de 20 ans !) la pleine reconnaissance de leurs missions avec intégration dans les corps de titulaires. Le Sgen-CFDT a rappelé qu'il avait toujours défendu la titularisation sans concours et qu'il ne concevait les concours réservés que comme une reconnaissance de la pratique professionnelle.

RÉEMPLOI JUSQU'À INTÉGRATION !

Le Sgen-CFDT a ensuite demandé que le réemploi des personnels précaires soit assuré jusqu'à leur intégration. Le ministère a assuré que son objectif n'était pas d'éliminer mais au contraire d'intégrer et qu'il fallait lalerter en cas de pratiques d'exclu-



B.Soubrou

La mobilisation a payé, mais il faut rester vigilant! Ne laisser personne sur le carreau, telle est bien la volonté du Sgen-CFDT.

sion. Sur les conditions d'intégration elles-mêmes, les termes de l'accord ont été confirmés; ce sont bien les **5 ans de pratique professionnelle** qui seront équivalentes au titre requis, quel que soit son niveau. C'est ce qu'avait revendiqué la CFDT pendant les négociations. Les deux épreuves orales du concours seront centrées sur le contenu du rapport d'activité présenté par le candidat et sur ses pratiques dans l'exercice de son métier. Le Sgen-CFDT a demandé que, dans le jury, il y ait des personnes connaissant bien la MGI et les Gréta. Le ministère en est d'accord. Par rapport aux revendications du Sgen-CFDT, à savoir le **libre choix du corps d'accueil et/ou de la spécialité**, l'aide aux personnels pour la détermination de ce choix et la préparation au concours, le Sgen-CFDT a obtenu des réponses positives. Chaque non titulaire entrant dans le cadre de l'accord pourra s'inscrire une fois par an au concours réservé de son choix, indépendamment des concours internes. Le ministère assurera une "guidance"

qui permettra au candidat de prendre la mesure des implications de ce choix, et d'organiser en conséquence son rapport d'activité.

MODULES DE PRÉPARATION

Il mettra aussi en place des modules de préparation au concours. Le stage s'effectuera en situation dans l'académie d'origine. Afin de pouvoir continuer à exercer dans les Gréta ou dans la MGI, le ministère semble s'orienter vers des affectations sur des postes à profil qui permettront aux néo-titulaires de retrouver leur poste dans le mouvement particulier. Suite de la négociation au prochain CTP. Le nombre de postes annoncés pour la première année (le calcul a été effectué de manière approximative) sera de 2425 pour les concours réservés. La mobilisation a payé, il faut rester vigilant, notamment sur l'exactitude du recensement. N'hésitez pas à contacter votre syndicat ou votre UPR en cas de problème.

Claude Azéma

UNE CLASSE PASSERELLE POUR LES DEUX ANS

Depuis la rentrée 1999, l'école maternelle de l'Abeille à la Ciotat a aménagé les conditions d'accueil des enfants de deux ans pour répondre aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge. Le projet est né d'un partenariat entre Éducation nationale, collectivités territoriales, Caisse d'allocation familiale (CAF) et Fond d'aides sociales (FAS), avec plusieurs objectifs : promouvoir la réussite scolaire, offrir aux tout-petits un premier espace de socialisation extra-familiale, et améliorer la communication entre école et familles.

L'encadrement a été renforcé à cette fin, puisque l'équipe éducative chargée de cette classe comprend chaque matin cinq personnes : en plus de la maîtresse et de l'assistante territoriale spécialisée des écoles maternelles (Atsem) dont disposait initialement la classe des tout-petits, interviennent une éducatrice de jeunes enfants, une Atsem supplémentaire et l'aide-éducatrice de l'école. Les enfants sont donc le plus souvent en petits groupes de cinq, et répartis entre les cinq adultes.

Les locaux ont été récemment rénovés pour faciliter ce mode de fonctionnement - plus vastes, avec des coins adaptés aux différentes activités, un dortoir, un espace lecture spécifique aux tout-petits...

DES RYTHMES ET UN ACCUEIL ADAPTÉS

« Une des grosses difficultés pour les enfants de cet âge, c'est de rester trois heures de suite à l'école, explique la directrice, Madame Panfilof. On a donc aménagé les horaires pour s'adapter au mieux au rythme de chacun. L'accueil est donc prolongé jusqu'à 9 h 30, et les enfants peuvent repartir à partir de 11 heures. Aucun petit ne reste à la cantine, la plupart font la sieste chez eux et peuvent revenir en milieu d'après-midi après leur sieste ».

Une scolarisation précoce apparaît comme une chance supplémentaire de réussite scolaire. Elle nécessite néanmoins de mettre en place des conditions d'accueil adaptées.

Illustration à l'école de l'Abeille de la Ciotat.



Chambre noire

L'accueil des très jeunes enfants est un gage de réussite pour le reste du parcours; il nécessite aussi des conditions de prise en charge spécifiques.

te ».

L'accueil a également été aménagé en début d'année scolaire : la rentrée s'échelonne sur trois semaines, les enfants découvrent la classe avec leurs parents qui, progressivement, sont invités à laisser leur enfant de plus en plus longtemps dans la classe, et si possible sans eux.

L'implication des parents est essentielle dans ce fonctionnement. Elle est possible parce que la plupart des mamans ne travaillent pas et sont donc disponibles pour s'adapter au rythme de leur enfant, et participer à la vie de la classe. L'encadrement renforcé permet d'avoir du temps pour discuter, être à l'écou-

te des enfants et des parents. « À tour de rôle, les familles sont invitées à amener le goûter pour toute la classe, ce qui permet une alimentation variée et équilibrée pour tous, et un vrai temps de convivialité. Avec les parents qui le souhaitent, le goûter est préparé en classe, on fait de la soupe ou de la salade de fruit... »

La directrice, qui a la charge de la section des petits, a pu constater les effets de ce fonctionnement pour les enfants. « Les élèves accueillis après une année de fréquentation de la classe passerelle avaient développé des compétences tout à fait significatives ; ils sont arrivés beaucoup plus auto-

nomes, sachant découper, coller ; et surtout, beaucoup plus détendus et confiants. Finis les pleurs de début d'année... »

Un comité de pilotage se réunit régulièrement avec les différents partenaires, et un premier bilan a été réalisé après un an de fonctionnement, à l'aide d'une enquête auprès de tous les parents concernés. Des parents qui expriment majoritairement leur satisfaction, et le mieux-être constaté chez leur enfant.

DES PARENTS PARTENAIRES DE L'ÉCOLE

Pour la directrice, les nouvelles relations avec les parents sont encourageantes : « Ce fonctionnement contribue à dédramatiser l'école aux yeux des parents. Dans ce quartier, la plupart sont en situation difficile et ont vécu leur scolarité comme un échec. Ils voient maintenant l'école sous un jour plus positif, et commencent à s'impliquer dans le suivi du projet. »

En juin, l'école réunit à la fois les parents des enfants scolarisés dans la classe passerelle, et les familles des futurs élèves. Avec un film pour présenter la vie de la classe.

La présence des "anciens" permet de répondre aux questionnements des nouveaux, les liens se créent entre parents, la solidarité s'organise autour de l'école. Le prochain projet pour le groupe de pilotage est l'ouverture d'une salle des parents, attenante à l'école, où les parents pourront attendre, discuter, lire... 7

Ce fonctionnement fait quelques envieux, et la directrice est sollicitée pour recevoir des enfants d'autres quartiers. « C'est vrai que des moyens exceptionnels ont été engagés dans ce projet, mais c'est un choix lié à la réalité du quartier, classé en Réseau d'éducation prioritaire. Un choix concret de discrimination positive. »

Françoise Lebocey

CONSEILLÈRE [PRINCIPALE] D'ÉDUCATION

Dernier ouvrage paru sur la catégorie, son auteur Marie Tisserand y décrit la vie mouvementée, parfois chaotique, souvent enthousiaste de la vie, la sienne, d'une CPE auxiliaire puis titulaire. Les tranches de vie professionnelle que la collègue fait découvrir ne seront pas sans rappeler à beaucoup d'entre nous nos "galères" de MA, mais aussi nos premiers pas dans le métier. Les réalités décrites sont le lot quotidien des CE-CPE, autant les moments de colère que de "ras le bol" mais aussi les relations et le travail auprès des équipes et des élèves. Au fil des chapitres, chacun pourra se reconnaître dans les succès, les échecs et surtout dans la volonté de faire plus et mieux pour la réussite des élèves.

site des élèves. Un seul regret : dans les derniers chapitres, le sentiment de "règlements de comptes" avec quelques chefs d'établissement. Mais c'est aussi trop souvent le constat amer que nous devons faire les uns et les autres dans notre parcours professionnel.

En conclusion un ouvrage à lire par tous et à recommander à tous les candidats au concours de recrutement d'un métier de plus en plus au cœur du fonctionnement des établissements scolaires.

Conseillère [Principale] d'Éducation

Petits bonheurs et grosses colères d'un métier peu ordinaire.

Marie Tisserand. Éditions L'Harmattan, 220 p., 120 F

PAS D'HISTOIRES : 12 REGARDS SUR LE RACISME AU QUOTIDIEN

L'association "dire, faire contre le racisme" (DFCR), créée en juillet 97 pour agir et réagir contre la banalisation du racisme, a lancé un concours de scénarios auprès des 16-25 ans dont elle a ensuite confié la réalisation à des metteurs en scène confirmés (Vincent Lindon, Paul Boujenah, Catherine Corsini, Yves Angelo...). Résultat : 12 histoires courtes construites à partir d'expériences vécues ou relevant du conte et de la fable. Diffusés en salle depuis quelques semaines, ces films, qui sont une invitation à la réflexion et au dialogue forment un outil de sensibilisation et de lutte contre la banalisation du racisme.

Pour organiser des projections scolaires dans les salles de votre ville, recevoir le dossier pédagogique et le dossier de presse du film, on peut contacter :

Agence Cinéma Éducation
33 rue Riquet
75019 Paris
mél:cineduc@wanadoo.fr

ZEP : LE TROISIÈME SOUFFLE ?

Le CNDP a sorti, en décembre 2000, un hors série n° 2 sur les journées de l'observatoire des zones prioritaires (OZP) de mai 2000, organisées à Gennevilliers. Ce numéro réunit l'ensemble des interventions de trois tables rondes animées par des chercheurs ou des responsables qui font le bilan de la politique d'éducation prioritaire comme moyen privilégié de lutte contre l'exclusion sociale et tentent de tracer des perspectives pour les prochaines années.

On y trouvera aussi les comptes rendus de douze ateliers aux thèmes très divers et auxquels ont participé plusieurs militants du Sgen-CFDT et des responsables féderaux.

En conclusion sont présentées quinze propositions adressées aux décideurs ou aux acteurs de terrain, pour redynamiser le dispositif.

La notion de pilotage, trop souvent absente, doit s'affirmer à tous les niveaux, local, départemental, académique et national.

Voir enjeux

Hors série n° 2 - décembre 2000
Zep : le troisième souffle ? Journées de l'OZP - mai 2000 - Édition du CNDP 184 p. 46 F. 7 E.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Locations

05- Briançon studio rez de jard. villa 1 700 F/sem.
Tél : 04 92 21 24 70

04- prox. Barcelonnette T2 + balcon station familiale tt conf skis aux pieds
Tél : 03 29 70 91 03

IdF- recherche app. pour 1 sem. vac. Pâques possib. éch. maison Alsace
Tél : 03 89 48 53 28

06- Cannes T2 47 m² terrasse pkg résidence parc payagé proximité bus Croisette sem/quinz/mois
Tél : 04 93 38 80 49
02 35 76 84 26

73- Le Cobier app. 3 p. tt conf. 5/8 pers. pied pistes, 2 balc. pl. sud, proche comm. gard. enfants
Tél : 03 89 83 01 22

74- Chamonix stud. équipé 2/3 pers. vue Mt-Blanc ski, raquettes, prom. hiver /été, près comm. SNCF, autoroute, pkg s.-sol
1 000 à 2 000 F/sem.
Tél : 01 48 85 21 58

74- St Gervais-St Nicolas gd. F2 tt conf. 5/6 pers. 100 M télésiège domaine ski St gervais-Mégève
Tél : 04 50 92 83 57

13- La Ciotat F3 300 m mer RdC calme jardin clos pkg, 2 500 F/sem.
tél : 04 76 24 70 58

29- Concarneau maison 5/6 pers. proche mer juill/août
Tél : 02 98 97 39 30

26- Baronnies Mais. 5 p. 4 ch. tt. conf. pleine nature 2 000 à 3 000 F/sem.
Tél : 04 72 33 22 45

NL- Vélo aux Pays-Bas de 25-55 km/jour, péniche-hôtel, à partir de 2 700 F tc. inscr.indiv ou cabine dble
Tél : 05 59 68 93 43

62- Hardelot 200 m plage app. 4/6 pers sem/quinz
Tél : 03 20 47 87 73

29- Cap Sizun mais. tt. conf. 6/7 pers. jard. terrasse vue mer loc. mai/sep.
Tél : 02 98 43 34 19
02 98 41 88 14

29- L'Aber Wrac'h maison "pieds dans l'eau" jardin clos accès direct plage 3 ch. 6 pers. tt.conf. calme juillet/août
Tél : 02 98 04 80 79

71- Macon-Nord ch.d'hôtes 2/4 pers. mais.vx village tt conf. Sdb coin cuis.WC; Gite 5/6 pers loc WE/sem/ mois tte l'an. même village Tél/Fax 03 85 36 03 92

Ventes

65- Cauterets stud.+ mezz. 33 m² meublé 5 pers. prox coom thermes télécab. prix 26 U
Tél : 05 59 84 70 14

Timeshare Canaries : vd 2 sem. vacances du 24/03 au 7/04 à Lanzarote 2 ch. cuis. Sdb couch. 4/6 pers. proche comm. pisc. resto., 120 000 F ou loc. même app. 3 000 F/quinz. ou 2 000 F/sem
tél : 03 26 89 31 76

IdF- vd camping-car (1999) Ford 6 pl., soute bagages, douche, WC, 180 000 F
Tél : 06 71 63 43 24 ou 06 09 47 31 87

65- Vend camping-car Chausson sur Trafic Renault 3/4 pl. TBE 80 000 km prix: 75 000 F
Tél : 05 62 31 21 38

PARC NATIONAL DE LA VANoise

Au CIS Maison de la montagne

Séjours découverte de 130 à 198 F/j

Doc + cdrom + dossier pédagogique

73480 Lanslebourg Tél : 04 79 05 92 30

LYCÉE PROFESSIONNEL

SECOND DEGRÉ

GRILLES HORAIRES

Après la forte mobilisation de l'an dernier, les enseignants de LP escomptaient obtenir une série de mesures leur permettant de mener à bien les transformations pédagogiques nécessaires.

Il n'en est rien!

Enfin! la réunion conclusive de la table ronde consacrée à la refonte des grilles horaires de BEP et de baccalauréat professionnel a eu lieu le 1^{er} février. Les organisations syndicales avaient, dès le début, posé la question des moyens disponibles pour cette réforme. Le cabinet leur avait répondu de ne pas hésiter à exprimer les besoins des lycées professionnels. C'est donc avec impatience qu'était attendu le cadeau de cette nouvelle année, qui, promis, juré, ne pouvait qu'exaucer les vœux formulés...

Le paquet ouvert, la déception est grande. Une fois de plus, la logique de la calculette l'a emporté sur la pédagogie. Alors que la nécessité de dédoublements en éducation esthétique et éducation physique et sportive avait été longuement soulignée, rien n'est fait pour ces deux disciplines. De même, les seuils de langue ne sont pas revus, le ministère se contentant d'ouvrir ça et là la possibilité de dédoublements supplémentaires. C'est un des éléments qui permet au ministre de se déclarer satisfait. Il n'en est pas de même pour le Sgen-CFDT. En effet, quand on sait que la pratique de certaines acadé-



Chambre noire

Des mesures "peau de chagrin" pour le LP, voilà qui ne saurait durablement amadouer les personnels.

mies consiste à limiter le nombre d'élèves par classe afin d'"optimiser" les moyens et d'éviter les cours en effectifs allégés en enseignement général, on peut légitimement s'interroger sur la réalité des conditions effectives de travail par rapport aux belles statistiques théoriques avancées.

L'AGORA OU LA CACOPHONIE?

Théorie et pratique vont également se trouver en porte-à-faux sur la question de l'éducation civique juridique et sociale. Celle-ci se voit royalement dotée d'un horaire hebdomadaire d'une demi-heure par semaine. Voilà qui est bien. Ce qui l'est moins, c'est que, contrairement aux élèves des autres lycées, les élèves de

baccalauréat professionnel devront se contenter de débattre et argumenter... en classe entière !

Quant à ceux de BEP, ils verront disparaître une heure de module, sans que cela ne soit aucunement justifié. N'y aurait-il donc rien de positif ?

L'obtention d'un horaire hebdomadaire et de quelques heures annuelles pour la concertation serait-elle à négliger ?

Certes non. Mais ces mesures indispensables n'amènent pas de véritables moyens nouveaux dans les établissements. Les erreurs du passé coûtent cher à réparer, et les réformes souhaitées risquent d'être, de ce fait fortement compromises...

Catherine Ducarne.

Mouvement 2001 phase interacadémique

Voici le calendrier tel que prévu le 7 février

- D-CIO, Onisep, Dronisep : 16 février
- Mouvements spécifiques : 13-16 mars
- Barèmes médicaux : 12-13 mars
- Contrôles des barèmes : 13-15 mars
- TOM : 12-13 mars

- Interacadémique PEGC : 29 mars
- Interacadémique autres corps : 3-10 avril
- Révisions d'affectation : 26-27 avril

N'oubliez pas de rentrer au plus vite votre fiche syndicale sur 3614 SGENMUT (bientôt sur Internet) pour vérification et suivi de votre dossier.

Personnels du second degré : calendrier**Agrégés**

liste d'aptitude: 26-27 février; avancement: 10 mai; hors classe : 22-23 mai

Certifiés, profs d'EPS :

liste d'aptitude 3-4 mai
• Avez-vous envoyé votre fiche syndicale ?

Lutte contre la précarité (suite)**sionnel 2001.**

Les candidats doivent justifier, en plus des 4 ans requis par la loi Perben, d'une durée complémentaire de services publics effectifs au moins égale à 5 ans pour la session 2001, 4 ans pour 2002, 3 ans pour 2003 et un an pour 2004 et 2005.

• une entourloupe autour des examens professionnels ?

Le ministère nous avait annoncé qu'il garantissait la spécificité des examens professionnels en transformant nombre pour nombre les crédits nécessaires à l'admission des lauréats une fois ceux-ci retenus.

Mais le ministère du budget a imposé une autre règle : le nombre de postes offerts aux examens professionnels sera fixé (comme pour les concours) avant l'épreuve. Les candidats admis à l'examen professionnel seront, dans la limite du contingent de postes fixés et jusqu'à épuisement dudit contingent au plus tard au 1/09 de l'année en cours, nommés stagiaires. Les lauréats de l'examen professionnel qui ne seront pas nommés à cette date conserveront le bénéfice de leur admission audit examen et seront inscrits en tête de la liste de la session suivante.

• 5 ans de service dispensent des conditions de titre.

Les candidats qui justifient d'une expérience professionnelle de 5 ans de services d'enseignement (ou d'éducation pour les CPE), bénéficiant de la reconnaissance de leur expérience professionnelle en équivalence des conditions de titres ou diplômes. Un problème juridique exclut pour l'instant les COP intérimaires de ce dispositif, le ministère s'est engagé à poursuivre le travail pour ouvrir ce droit prévu par la Loi Sapin à ces agents non-titulaires.

• 9 ans de services publics effectifs nécessaires pour passer l'examen profes-

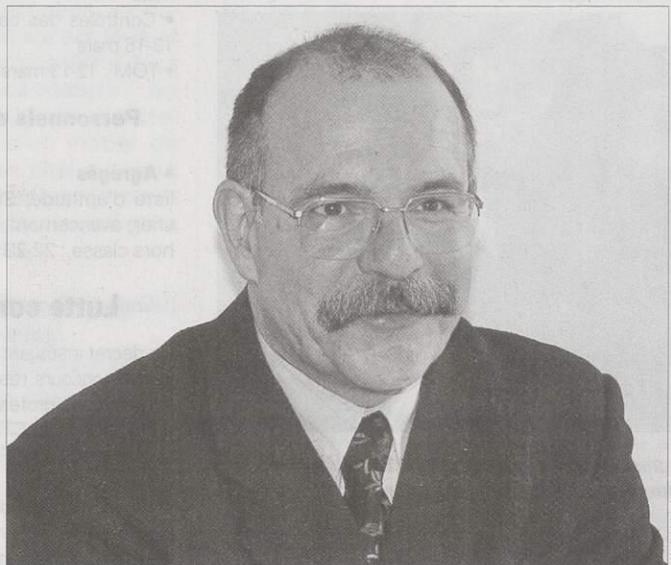
JEAN-FRANÇOIS VINCENT

Comment s'est créé l'OCCE et quelle est sa mission principale ?

L'OCCE est la fédération de cent associations départementales ayant pour mission d'animer la vie des 55 000 coopératives scolaires et foyers qui lui sont affiliés.

La mission principale de l'OCCE, qui a amené sa création en 1928 par la Fédération nationale des coopératives de consommation, est de promouvoir la doctrine de la coopération définie par Charles Gide, théoricien de la coopération, comme "un programme général de reconstitution sociale". La coopération à l'École ne prend réellement sens que si l'on met en perspective les objectifs éducatifs qu'elle poursuit et le projet politique, social économique qui la sous-tend. Les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres, elles envisagent nécessairement un projet de société, une vision du citoyen et de ses responsabilités. Pour les militants de la coopération scolaire, les choses sont tout à fait claires puisque tous ses grands pédagogues (le plus connu de tous étant Célestin Freinet) étaient avant tout des militants coopérateurs convaincus. On pourrait dire de façon très simple qu'au début du XX^e siècle, la coopération était envisagée comme l'alternative non violente dans la construction du socialisme, en opposition à la dictature du prolétariat, et qu'au début du XXI^e siècle elle est l'alternative au capitalisme et au mondialisme en opposant la société de personnes à la société de capitaux. La finalité de la coopération à l'École au travers de ses valeurs, ses pratiques et ses dispositifs pédagogiques, est donc de faire, comme le précise notre devise, des hommes autonomes et solidaires, capables de s'élever individuellement à une pleine vie personnelle et tous ensemble, à une pleine vie sociale. Nous savons très bien malheureusement que notre projet n'est pas connu de tous nos adhérents et qu'un certain nombre de coopératives et de foyers se trouvent chez nous plus par "commodi-

Jean-François Vincent, enseignant, directeur d'école puis conseiller pédagogique, est depuis 1998 secrétaire général de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE). Il expose ici le rôle historique de l'OCCE, son projet éducatif et comment l'association continue aujourd'hui encore à militer pour un véritable développement de la coopération à l'École.



Michel Debon

té" au regard du service rendu que par volonté de mettre en œuvre le projet coopératif. En fait, beaucoup de collègues ne perçoivent dans la coopérative que la structure qui permet de se procurer des ressources complémentaires pour "mettre du beurre dans les épinards" de l'enseignement.

L'OCCE est signataire de la charte de la gratuité. Pourquoi cet engagement ?

Justement pour réaffirmer que s'il est tout à fait certain que les coopératives scolaires ont toujours permis la réalisation de projets et la mise en œuvre d'un enseignement plus actif, elles n'ont en aucun cas à se substituer aux obligations des collectivités locales et territoriales. Les coopératives et les foyers sont avant tout des structures associatives poursuivant des objectifs éducatifs. Les questions essentielles qui doivent prévaloir sont celles du statut de l'élève, de sa place et de ses responsabilités dans ces

structures et dans les projets qu'elles mettent en œuvre. Nous avons d'ailleurs à ce sujet préparé avec la FCPE une déclaration rappelant les règles de base qui doivent régir leur fonctionnement, qui va être diffusée auprès des établissements scolaires et de l'ensemble de nos partenaires, dans les jours qui viennent.

En 1998, l'OCCE a été partie prenante de la constitution du groupe des 14. Quelles en sont les raisons ?

Nous sommes pour une redéfinition complète de la scolarité obligatoire. De notre point de vue, la mission de l'École ne doit pas être la sélection, mais au contraire l'identification et la valorisation des compétences diverses. Force est de constater que l'on est loin du compte et que l'École se comporte comme une immense machine à sélectionner autour d'un nombre fort restreint de compétences. Nous savons tous très bien que les élèves ne sont pratiquement jamais orientés à partir de compétences identifiées mais au contraire à partir d'incompétences mesurées essentiellement dans le domaine de la langue écrite et des mathématiques. En agissant ainsi, au travers de cette orientation négative, elle fait porter aux élèves la responsabilité de l'échec et construit des citoyens qui se perçoivent comme étant "de seconde zone".

On ne peut pas admettre plus longtemps, par exemple, que le collège soit piloté par le lycée, comme si sa seule finalité était d'amener les élèves à passer un bac général ou à défaut technologique ou à défaut professionnel ou à défaut... La cheminement dans la scolarité ne peut se concevoir par défaut. Il est grand temps que la nation se saisisse de cette réflexion, qu'elle définisse une nouvelle finalité et de nouvelles exigences de valorisation et de réussite pour chacun de ses enfants durant cette période scolaire obligatoire..

Existe-t-il un partenariat entre l'OCCE et les organisations syndicales ?

Il n'y a pas de partenariat véritable. La problématique syndicale nous intéresse évidemment en tant qu'enseignant mais notre action se situe avant tout au niveau pédagogique, éducatif et politique, au sens de finalité politique de l'Éducation.

De façon plus pragmatique, je conclurai en disant que notre ambition est déjà dans un premier temps de faire en sorte que l'OCCE soit perçue autrement qu'en tant que gestionnaire des coopératives scolaires et d'autre part que celles-ci soient réellement des structures d'émancipation des élèves et d'ouverture de l'École... et c'est déjà un projet ambitieux.

**Propos recueillis
par Michel Debon
et Catherine Hirschmuller**

Fédération nationale de l'OCCE
101 bis rue du Ranelagh
75016 Paris
Site Internet : www.occe.asso.fr

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- L'actualité en direct
- Votre métier
- Des textes de référence
- Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>
Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

contre le racisme

semaines d'éducation

mars 2001

